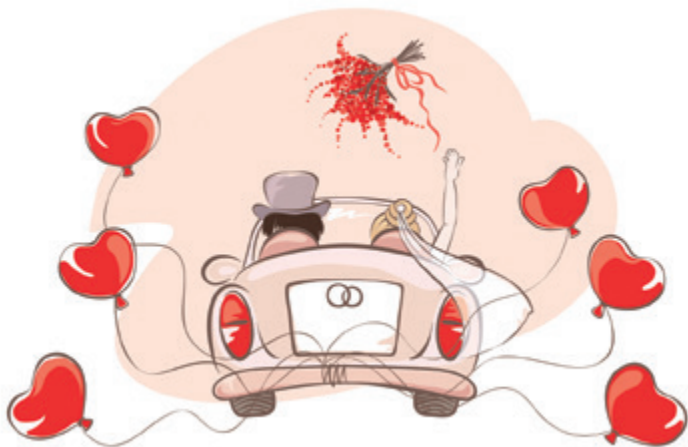


Pour que le mariage reste une fête

Respectez le code de la route, évitez les cortèges dangereux et demandez à vos convives de rester concentrés sur leur conduite. Ces attitudes citoyennes permettent d'éviter les accidents !

Merci à vous



Toute infraction sera verbalisée

 Ville de **BOURG**
EN
BRESSE

www.bourgenbresse.fr

Le centre-ville est le théâtre de trop nombreux cortèges dangereux liés aux célébrations de mariage.

Toute infraction au code de la route est désormais verbalisée.

Quelques types d'infraction

- Vitesse excessive : 135 €
- Stationnement gênant : 135 €
- Conduite sans port de la ceinture de sécurité :
135 €, 3 points
- Usage d'un téléphone portable par le conducteur :
135 €, 3 points
- Usage abusif de l'avertisseur sonore d'un véhicule ou usage par le conducteur d'un véhicule doté de trompe à sons multiples, de sirène ou de sifflet : 35 €
- Transport de mineur sans ceinture de sécurité ou transport d'enfant de moins de 10 ans à la place avant ou absence de port de la ceinture de sécurité par le passager d'un véhicule : 135 €